



**Bureau du 3^e cycle
ENS de Lyon**

**Procédure de demande de reconnaissance de la mobilité internationale pendant la thèse
(supplément au diplôme)**

Le supplément au diplôme¹ pour la reconnaissance de la mobilité internationale durant la thèse permet de valoriser un séjour de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche à l'étranger. La cotutelle étant reconnue par la double diplomation ne peut faire l'objet de cette reconnaissance.

Le doctorant doit en faire la demande au moment du dépôt de dossier de soutenance auprès du Bureau du 3^e cycle.

Le formulaire de demande est à retirer ou télécharger sur le site intranet de l'école.

Conditions à remplir :

1/ Justifier d'une période d'au moins un trimestre passé dans un pays hors France. Les séjours fractionnés peuvent être comptabilisés si plusieurs séjours d'au moins 30 jours consécutifs ont été effectués dans le/les pays (joindre attestation de séjour) ;

2/ Effectuer une partie de la soutenance dans une langue autre que le français ;

3/ Un membre au moins du jury appartient à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays hors France (joindre la composition du jury) ;

4/ L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins deux chercheurs ou enseignants chercheurs rattachés à des établissements d'enseignement supérieur de deux Etats distincts hors France (hors cotutelle) ;

5/ La langue de rédaction du manuscrit de thèse doit respecter les règles fixées par l'établissement d'inscription en thèse et/ou l'école doctorale².

¹ L'attribution du supplément au diplôme de doctorat se concrétise par la délivrance d'une attestation fournie par l'ENS de Lyon.

² Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE
RECONNAISSANCE DE MOBILITE INTERNATIONALE DURANT LA THESE
(SUPPLEMENT AU DIPLOME DE DOCTORAT DE L'ENS DE LYON)**

Le supplément au diplôme⁽ⁱ⁾ pour la reconnaissance de la mobilité internationale durant la thèse permet de valoriser un séjour de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche à l'étranger. La cotutelle étant reconnue par la double diplomation ne peut faire l'objet de cette reconnaissance.

Cette demande doit être effectuée auprès du Bureau du 3^e cycle au moment du dépôt du projet de soutenance de thèse (PST).

Présenté par : (NOM - PRENOM)

Ecole Doctorale :

Soutenance prévue le : ___ / ___ / _____

Conditions d'obtention du supplément au diplôme :

1/ Justifier d'une période d'au moins un trimestre passé dans un pays hors France. Les séjours fractionnés peuvent être comptabilisés si plusieurs séjours d'au moins 30 jours consécutifs ont été effectués dans le/les pays.

Période	Laboratoire / établissement d'accueil	Ville / Pays
Du .../.../... au .../.../...		
Du .../.../... au .../.../...		
Du .../.../... au .../.../...		

-> joindre une attestation de séjour dans le laboratoire / l'établissement d'accueil

2/ La langue de rédaction du manuscrit de thèse doit respecter les règles fixées par l'établissement d'inscription en thèse et/ou l'école doctorale.

En cas de rédaction dans une langue étrangère, le manuscrit doit contenir un résumé substantiel en langue françaiseⁱⁱ.

3/ Un membre au moins du jury appartient à un établissement d'enseignement supérieur d'un pays hors France

Nom et prénom du membre	Etablissement de rattachement	Ville / Pays

4/ L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par au moins deux chercheurs ou enseignants chercheurs rattachés à des établissements d'enseignement supérieur de deux états distincts hors France (hors cotutelle).

-> joindre la composition du jury.

5/ Effectuer une partie de la soutenance dans une langue autre que le français :

Lieu de la soutenance	Langue(s) de la soutenance

Visa du Bureau du 3^e cycle : dépôt de la demande le ___ / ___ / ___

Cachet de l'ENS de Lyon

Nom du Directeur ou de la Directrice de thèse :

avis favorable / défavorable (*razer la mention inutile*) - le ___ / ___ / ___

Signature :

Nom du Directeur ou de la Directrice de l'école doctorale :

avis favorable / défavorable (*razer la mention inutile*) - le ___ / ___ / ___

Signature :

¹ L'attribution du supplément au diplôme de doctorat se concrétise par la délivrance d'une attestation fournie par l'ENS de Lyon.

² Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.